

Compte-Rendu du Conseil municipal Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

séance du Samedi 31 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente et un du mois de juillet à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Martine DUMONT, maire

Début de séance : 9h30

Présents :

Martine DUMONT, Maire

Messieurs les adjoints : Christian MARCOU, Philippe SIMON, Jean-Marc POUGET.

Mesdames et Messieurs les conseillers : Jean-Pierre BERGEAL, Loïc COUDERT, Marina VIDAL DA GAMA, Antoine PERRIER et Sandrine DEVEAUD.

Absent excusé : Monsieur Jean-Marc PIESSET

Procurations : Aucune

Secrétaire de séance : Sandrine DEVEAUD

DELIBERATIONS

• **Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal du 19 juin 2021.**

Lecture et approbation du compte-rendu.

Voté à l'unanimité

• **Contractualisation avec le Département**

Approbation du contrat de Solidarité Communale - CSC- 2021-2023

Madame le Maire présente au Conseil municipal les principes de la nouvelle politique départementale d'aides aux collectivités pour 2021-2023.

- La contractualisation 2021-2023: un double enjeu pour la relance économique et la transition écologique. Le département a souhaité profiter de ce programme pluriannuel pour accélérer la transition écologique et notamment les actions de rénovation énergétique, faisant ainsi écho à l'intérêt des Corrégiens pour la part environnementale apportée aux politiques publiques.

- 48 millions d'euros pour 2021-2023 (choix du département d'en faire une priorité). Aides faisant l'objet d'une contractualisation entre le département et chaque collectivité.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Contrat de Solidarité Communal 2021 – 2023 pour notre commune, il concerne l'Aménagement des Espaces Publics, elle expose le détail des financements départementaux.

Voté à l'unanimité

• **Demande de subvention / FST (AGGLO)**

Ces sommes seront affectées à l'opération « Voirie 2021 » (aménagement des trottoirs du centre bourg), Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de Monsieur le Président de la CAAB: FST 2021 ainsi que le bonus solidaire. L'Agglo (nouvellement) accorde un « bonus solidaire » de 4000€ pour les communes < 500 habitants.

Tableau de financement

Montant de l'opération HT	32 500€
Montant du FST	9 740€
Montant du bonus solidaire	4 000€
Reste à charge pour la commune 57,7%	18 760€

Voté à l'unanimité

• **Modification des statuts du SIAV**

• Par délibération n° 2021-15 du 7 juillet 2021 le comité syndical du SIAV a adopté la modification des statuts avec l'adhésion de communes à titre individuel.

Nouvelles Communes : Jugeals-Nazareth, Lissac, Saint-Cernin-de-Larche, Turenne, Varetz (voir statuts)

Voté à l'unanimité

• **Tarifs cantine pour l'année scolaire 2021/2022**

le Maire propose une augmentation des tarifs cantine pour l'année scolaire 2021/2022, comme suit:

+ 0,05 € par repas enfant portant celui-ci à 2.75 €

+ 0.10 € par repas adulte portant celui-ci à 5.10 €

D'autre part, elle suggère de maintenir les tarifs se rattachant à la garderie des enfants tels qu'en l'année 2020/2021 à savoir:

* Garderie du matin

gratuite

* Garderie du soir

- gratuite jusqu'à 17h30

- puis 1€ de 17h30 à 19h00

- Si 3 enfants d'une fratrie fréquentent le RPI à la même période, le tarif appliqué pour la prise en charge du 3ème élève sera divisé par 2 (0.50€)

Voté à l'unanimité

DIVERS

Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise (Sandrine Deveaud)

Un jeu de piste a été proposé à St-Pardoux-l'Ortigier le 21 juillet par Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise à destination des enfants.

Il est envisagé de solliciter des bénévoles de la commune afin d'étendre nos connaissances patrimoniales avec le Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise, permettant ainsi d'enrichir le contenu des animations.

École (Sandrine Deveaud)

Demande de la Directrice concernant le retrait des portes des toilettes sous le préau afin d'optimiser la surveillance des enfants. Débat sur le respect de l'intimité? Proposition : laisser une porte et en enlever 2.

Bâtiments (Philippe Simon)

les clés des bâtiments communaux ont été changées afin de faciliter le travail des équipes.

Le contrôle annuel des extincteurs a été effectué.

Presbytère

Sensibilisation sur l'état de la toiture, bien qu'un investissement sur ce bâtiment ne puisse pas être considéré comme étant prioritaire.

Salle des fêtes

Mesures « COVID ». A compter du mois d'août, pas plus de 50 personnes. Prévoir un affichage dans la salle.

Travaux Pont de Courolle

La Police de l'Eau, consultée préalablement au début du chantier, signale la présence de mulettes perlières dans le Maumont Blanc. Si cette espèce très protégée est retrouvée, il conviendra de déplacer les individus avant toute intervention.

Des panneaux de limitation de tonnage des véhicules sont à prévoir sur l'ouvrage.

Chemin effondré

Avant toute réfection, des consultations ont été engagées auprès de la DDT et de bureaux d'études afin d'évaluer l'ampleur et le coût des travaux. Il est peu probable que la réparation s'effectue avant l'année 2022.

Budget de fonctionnement

Constat : En 2021, les dépenses liées aux salaires des personnels travaillant à l'école seront sensiblement plus importantes qu'en année 2020 en raison de la fermeture COVID d'une durée de 2 mois pendant laquelle 3 des agents non statutaires n'ont pas été rémunérés.

Un travail sur une répartition plus équitable des coûts se rattachant à l'école maternelle (ATSEM) est en cours, l'objectif étant de faire en sorte que chaque commune du RPI participe à hauteur du nombre de ses enfants scolarisés.

Fin de la séance 12h20